

Paris, le 30 mai 2018

Destinataires : Directeurs et directrices de départements, du BET et de l'ENEAD

Objet : Modalités exceptionnelles d'organisation des rattrapages 2018

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de département, du BET et de l'ENEAD,
Chères et chers collègues,

*Merci de bien vouloir transmettre **très rapidement** toutes ces informations aux enseignants de votre département, aux chargés de cours et aux responsables d'UE.*

Merci pour votre lecture attentive de ce long mel.

La réunion du 29 mai sur la session des rattrapages 2018 nous a permis d'aboutir aux trois décisions suivantes :

- Les **épreuves écrites de tous les étudiants** sont à organiser à **distance** (inscrits en présence – quelle que soit la formation – et à l'ENEAD).
- Les **épreuves orales** des étudiants inscrits **en présence** sont à organiser **en présence**.
- Les **épreuves orales** des étudiants inscrits à **l'ENEAD** sont à organiser en présence ou à distance, **au choix des étudiants** (selon leur disponibilité).

Attention de veiller à respecter les MCC des épreuves de rattrapages : orales ou écrites.

Ces décisions prennent en compte les risques toujours avérés de blocage des locaux : tentative d'intrusion de groupes d'étudiants la nuit, blocage des examens dans plusieurs universités.

Modalités d'évaluations écrites : au choix des enseignants

Modalité 1. Devoir maison

L'enseignant s'occupe de la conception du sujet (qui peut être différent de celui initialement prévu), de la transmission de celui-ci aux étudiants, de la date de la mise en ligne et de la date du rendu par les étudiants.

Afin de simplifier la procédure, merci de privilégier le support iCampus.

Attention, chaque département devra veiller à échelonner les dates de début et de fin des épreuves (à l'intérieur du calendrier). En effet, si tous les enseignants déposent leurs sujets en même temps et si tous les étudiants déposent leur devoir en même temps, les deux serveurs ne tiendront pas la charge informatique.

Modalité 2 : Epreuve en temps limité

L'enseignant s'occupe de la conception du sujet (qui peut être différent de celui initialement prévu), de l'ouverture et de la fermeture de l'épreuve sur iCampus, sans oublier de déposer le sujet.

Le bureau des examens organise le calendrier de toutes ces épreuves (gestion des chevauchements) et l'envoi aux départements. Les enseignants devront obligatoirement se conformer à ce calendrier.

Attention, certains étudiants n'auront peut-être pas de bonnes conditions de connexion, ce qui peut entraver leur travail en temps limité. Merci de le prendre en compte.

Modalités d'évaluations orales

- Pour les **étudiants en présence**, tous les oraux sont maintenus en présence.
- Pour les **étudiants ENEAD**, les enseignants leur proposent deux possibilités : venir passer l'oral en présence (s'ils en ont la possibilité), passer l'oral à distance.

Ces épreuves sont organisées par les départements, comme cela se fait habituellement.

Dans tous les cas, l'enseignant (ou le responsable d'UE) doit OBLIGATOIREMENT informer le bureau des examens et son département avant le 5 juin de la modalité d'évaluation écrite choisie (1 ou 2) en précisant le code UE.

Le bureau des examens ne gère pas les oraux.

Calendrier des opérations

Les étudiants ont jusqu'au 7 juin pour s'inscrire au rattrapage. Le service des examens éditera la liste des inscrits le 8 juin et la fera parvenir aux départements.

- **5 juin au plus tard** : faire parvenir au bureau des examens (examens@sorbonne-nouvelle.fr) et à la direction de votre département la modalité d'examen écrit retenue pour votre UE (modalité 1 ou 2) en précisant le code de l'UE. Attention, pour les UE comportant plusieurs groupes, la modalité choisie est commune aux différents groupes et envoyée par le responsable de l'UE.

- 22 juin au 7 juillet : période des rattrapages pendant laquelle les étudiants pourront composer et être convoqués à un oral. Attention à ne pas anticiper cette période car nous avons un délai légal à respecter entre les résultats de jurys de session 1 et la tenue des épreuves de rattrapage.
- 9 juillet au plus tard : saisie des notes
- 12 et 13 juillet : jurys d'examen

Précisions

Organisation des devoirs maison et des oraux sur iCampus

- Etalez les horaires de connexion au sein de votre département (dépôt des sujets, remise des travaux, passation d'un oral) afin de réguler la charge des serveurs.
- Veillez à ne pas demander tous les devoirs d'une même année de diplôme sur une période raccourcie (les étudiants ne pourront par exemple pas rédiger 4 devoirs en 4 jours).

Informations sur l'utilisation d'iCampus (tutoriels) : <http://icampus.univ-paris3.fr/course/view.php?id=1733> (tous les enseignants ont accès à cette page, même si l'ouverture de l'ENT sur iCampus n'a pas été demandé).

Ouverture d'un espace de cours sur iCampus : envoyez un mel à icampus@sorbonne-nouvelle.fr (l'ouverture se fait très rapidement).

Etudiants en situation de handicap

- Merci de ne pas les oublier si vous demandez un travail en temps limité (il s'agit d'un 1/3 temps supplémentaire dans la grande majorité des cas)
- Merci de contacter le référent handicap de votre département afin de savoir si vous avez des étudiants en situation de handicap inscrits au rattrapage (contactez la direction de votre département pour connaître les coordonnées de votre référent, le cas échéant). Une fois ces informations connues, merci de contacter la mission handicap (handicap@sorbonne-nouvelle.fr)

Si des étudiants vous contactent pour vous dire qu'ils ont perdu leur mot de passe pour se connecter à iSorbonne : merci de leur demander d'envoyer un mel à support@sorbonne-nouvelle.fr (portant pour intitulé « demande de réinitialisation de mot de passe ») en joignant une copie de leur carte d'étudiant et d'une pièce d'identité. Ils recevront un code temporaire (sur l'adresse mel à partir de laquelle ils ont envoyé leur demande) qui leur permettra de réinitialiser leur mot de passe (sur iSorbonne).

Contactez les étudiants concernés par les épreuves de rattrapage

- *via* votre iCampus (ENT)
- *via* le mel de l'université : n'hésitez pas à demander de l'aide aux secrétaires pédagogiques, comme cela s'est fait lors de la session 1
- *via* les réseaux sociaux

Ces modalités d'évaluation ne permettant pas l'anonymisation des copies. Il faut s'attendre à des demandes de doubles-corrrections, voire à des recours. Nous les traiterons. Le risque est moins grand que celui que nous aurions pris en maintenant les épreuves en présence.

Si vous rencontrez des difficultés particulières pour l'organisation de vos rattrapages, merci d'envoyer un mel à vp-cfvu@sorbonne-nouvelle.fr. Nous ferons de notre mieux pour vous aider à trouver une solution.

Je vous remercie très sincèrement, enseignants et personnel administratif, pour votre compréhension de ce nouvel effort demandé et pour la souplesse que vous voudrez bien témoigner à l'égard des étudiants.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Sandrine Wachs

